

AUTORISATION PARENTALE

pour la participation aux 24H VTT de CERGY d'un mineur de 15 ans mini à la date du départ

Je soussigné

(Nom,Prénom).....

Numéro de téléphone (à appeler en cas d'urgence) :

.....

Cochez votre situation :

Parent/représentant légal

Tuteur légal ayant délégation d'autorité parentale

autorise mon fils / ma fille : (Nom et prénom du mineur) :

.....

.....

Né(e) le

:.....à.....

.....

A participer à la course de VTT « Les 24 Heures VTT de CERGY » les 26 et 27 aout 2023
à Cergy (95)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement lors de l'inscription (consultable en ligne sur
24heuresvttcergy.fr

Rappel des points importants :

Tout compétiteur de -18 ans doit obligatoirement courir dans une équipe d'au moins 4 concurrents, dont au moins 1 majeur. Une autorisation parentale est obligatoire pour tout concurrent de -18 ans. Un concurrent ne peut s'inscrire aux 24H que dans une seule équipe.

Les pilotes non licenciés devront impérativement devront

-soit avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé

-soit présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve. Seules les licences permettant la pratique du cyclisme en compétition émises par

UFOLEP, FFC, FSGT, FFTRI, FFH, FFCT (copie recto et verso de la licence) sont acceptées. Les licenciés UFOLEP

» Randonnée » devront obligatoirement fournir un certificat médical autorisant la pratique du VTT en

compétition. Les licenciés d'autres fédérations sportives devront fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve. Tout contrevenant à ce

règlement ne pourra en aucun cas participer à la course

Je certifie sincère les informations ci-dessus, Date :

Nom et signature :